

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 41 (2014)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Impressum

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



des successions du pays où la personne décédée a eu son dernier domicile s'applique en cas de décès. Cette règle vaut désormais aussi pour les biens immobiliers. Mais le règlement prévoit également la possibilité de choisir par testament le droit successoral du pays dont on a la nationalité.

En principe, il convient de noter que le règlement de la succession (la répartition de l'héritage) et l'impôt sur les successions (le taux d'imposition appliqué) ne sont pas liés. Les explications susmentionnées concernent uniquement le règlement de la succession et non pas l'impôt sur les successions.

En ce qui concerne le dépôt du testament, nous recommandons en règle générale de contacter la représentation suisse à l'étranger (consulat ou ambassade) dont dépend le domicile. Dans certains cas, il est possible d'y déposer un testament. Si nécessaire, les représentations suisses communiquent aussi des adresses de notaires sur place. Si vous ne pouvez pas joindre l'ambassade par téléphone, vous pouvez vous renseigner auprès de la Helpline DFAE:

**Direction consulaire, Helpline: tél.: +41 800 24-7-365, helpline@eda.admin.ch**

SERVICE JURIDIQUE OSE

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

## Les offres pour les jeunes de cet hiver

**Camp de ski du Nouvel-An à Sedrun (GR) du 27 décembre 2014 au 5 janvier 2015**

Cette populaire station de sport d'hiver dans les montagnes grisonnes a conquis les jeunes Suisses de l'étranger. Ce camp est devenu culte pour ceux qui veulent fêter le Nouvel-An à la neige!

**Cours de langue à Berne et à Fribourg du 5 au 16 janvier 2015**

Quatre cours de langue le matin, des activités communes l'après-midi et une famille d'accueil chaleureuse. Nous vous incitons à apprendre une langue nationale suisse – l'allemand ou le français.

**Camp de Pâques à Davos du 5 au 12 avril 2015**

À Pâques, nous passons une semaine à Davos où nous profitons des derniers jours de neige, à skis ou à snowboard. Des pistes exceptionnelles nous attendent pour le ski de printemps, serez-vous des nôtres?

### Camp d'hiver pour les enfants de 8 à 14 ans

#### Notre camp de ski du Nouvel-An à Lantsch n'est pas encore totalement complet

Date: du samedi 27 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015

Nombre de places: 45

Coût du camp: CHF 900.-

Location de ski ou de snowboard: env. CHF 150.-

#### Inscription

Vous trouverez les informations détaillées sur les camps d'hiver et le formulaire d'inscription sur [www.sjas.ch](http://www.sjas.ch). Dans certains cas justifiés, des réductions sont accordées. Le formulaire correspondant peut être demandé sur le formulaire d'inscription. Sur demande, nous vous faisons volontiers parvenir notre brochure d'informations par courrier postal. Le camp d'hiver à Lantsch dans les Grisons est la seule offre de la FESE pour l'hiver 2014/15.

### Camp d'été pour les enfants de 8 à 14 ans

Les inscriptions aux camps d'été seront ouvertes dès janvier 2015

#### Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)

Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE, tél. +41 31 356 61 16, fax +41 31 356 61 01  
e-mail: [sjas@aso.ch](mailto:sjas@aso.ch), [www.sjas.ch](http://www.sjas.ch)

#### Offres de formation

Nous vous permettons de découvrir l'univers de la formation en Suisse. Vous êtes accueillis dans des familles d'accueil et pouvez visiter la Suisse par vos propres moyens avec l'abonnement général.

Vous trouverez plus d'informations concernant ces offres sur [www.aso.ch](http://www.aso.ch) ou sur [www.swisscommunity.org](http://www.swisscommunity.org).

#### Session fédérale des jeunes (du 10 au 16 novembre 2014)

En Suisse, la session du Parlement des jeunes est organisée exclusivement par des jeunes. Chaque année, une session a lieu au Palais fédéral, lors de laquelle les jeunes expriment leurs opinions sur des sujets d'actualité et leurs exigences vis-à-vis des décideurs en Suisse. La session des jeunes inclut toujours la participation de jeunes Suisses de l'étranger. C'est une possibilité unique de découvrir les coulisses de la politique suisse. Cette année, l'ordre du jour est consacré à la Suisse et l'Europe, au gaspillage alimentaire, à l'égalité des sexes et au racisme. Les débats s'annoncent passionnantes. Si ces échanges vous intéressent, renseignez-vous au plus vite auprès de nous! [www.aso.ch](http://www.aso.ch) > rubrique Offres ou [www.swisscommunity.org](http://www.swisscommunity.org) > rubrique Jeunesse

#### IMPRESSUM:

La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 41<sup>e</sup> année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 400 000 exemplaires, dont 140 000 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par

an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

DIRECTION ÉDITORIALE: Barbara Engel (BE), rédactrice en chef, Stéphane

Herzog (SH); Marc Lettau (MUL); Jürg Müller (JM); Peter Zimmerli (PZ), responsable des «info.admin.ch», Relations avec les Suisses de l'étranger, DFAE, 3008 Berne, Suisse.  
TRADUCTION: CLS Communication AG  
DESIGN: Herzog Design, Zürich  
IMPRESSION: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Dierendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/publicité: Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9.  
E-mail: [revue@aso.ch](mailto:revue@aso.ch)

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 26.08.2014

Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne. [www.revue.ch](http://www.revue.ch)

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.

 **RECYCLÉ**  
Papier fait à partir de matériaux recyclés  
FSC® C012018